



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le jeudi 29 mai, 2025 à 9 h 00 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

SONT PRÉSENTS :

Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6

EST PRÉSENTE EN ZOOM :

Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2

EST ABSENTE :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Denis Vaillancourt, maire. La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Monique Pépin est également présente le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Aucune personne de présente lors de la séance en webdiffusion, aucune personne présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADMINISTRATION**
 - 3.1. Adoption du règlement numéro 470-2025 d'un montant de 464 130,45\$ décrétant la réfection du ponceau numéro 5038 chemin de Glen et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 9 h 00.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-05-070**

II EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3. ADMINISTRATION
NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-04-071**

- 3.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 470-2025 D'UN MONTANT DE 464 130.45 \$ DÉCRÉTANT LA RÉFECTION DU PONCEAU NUMÉRO 5038 CHEMIN DE GLEN ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT**



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le conseil considère prioritaire de procéder à des travaux de réfection du ponceau numéro 5038 sur le Chemin de Glen, voir le plan triennal 2025;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est évalué à 464 130.45\$, incluant les taxes nettes, incluant les honoraires professionnels, les frais de contingence et de financement;

ATTENDU QUE ces travaux bénéficient d'une subvention du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Rétablissement, tel qu'il appert d'une lettre de la ministre des Transports et de la Mobilité durable datée du 10 janvier 2025 joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B »;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt qui a pour objet la réalisation de travaux de voirie et dont le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité n'est assujetti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt dont au moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes n'est assujetti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire du conseil du 26 mai 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE le montant de la dépense décrétée par le présent règlement de même que les modes de financement, de paiement et de remboursement sont mentionnés avant l'adoption du règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le règlement numéro 470-2025 d'un montant de 464 130.45 \$ décrétant la réfection du ponceau numéro 5038 chemin de Glen et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil tient une période de questions au cours de laquelle aucune personne n'a posé de question.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE **NUMÉRO DE RÉSOLUTION : 2025-04-072** **LEVÉE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

L'ordre du jour étant épuisé;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE LEVER la séance. Il est 9 h 12.

Denis Vaillancourt
Maire

Monique Pépin
Directrice générale et
greffière-trésorière par intérim

Je, Denis Vaillancourt, maire de Bolton-Ouest, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

